

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoindue à titre d'auxiliaire.

D27102025_10 Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu la délibération n°RGLT_25_461_137 en date du 24 septembre 2025 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de l'envoi de la présente note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'année 2024.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 28/10/2025
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

